



Bien choisir votre habilitation électrique chez les non-électriciens

✓ Signification des symboles

Le “**B**” en habilitation, signifie que la personne va travailler en basse-tension (1000V max en alternatif).

Le “**H**” signifie que la personne va travailler en haute-tension (plus de 1000V alternatif).

On utilise le chiffre **0** lorsque les opérations sont d'ordre non-électriques, le **S** pour les interventions élémentaires en basse-tension, le **E** pour les opérations spécifiques. Le **V** en troisième position signifie que la personne peut intervenir au voisinage de pièces sous tension.

✓ **H0 - B0 - H0V**

Aucune opération électrique n'est réalisée mais la personne a accès à des zones avec un risque électrique (exemple : local réservé aux électriciens).

Profession visée : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage...

⚠ **AUCUN RÉARMEMENT DE DISJONCTEUR, PAS DE REMPLACEMENT D'AMPOULE**

✓ **BS**

Le chargé d'intervention élémentaire (BS) peut effectuer le remplacement de matériel à l'identique (fusibles, lampes, prises de courant...), le raccordement de matériel en attente sur un bornier type Wago (chauffe-eau, radiateur...).

Profession visée : gardien d'immeuble, chauffagiste, agent de maintenance...

⚠ **INTERVENTIONS LIMITÉES À 400V ET 32A EN COURANT ALTERNATIF, HORS TENSION**

✓ **BE - HE Manœuvre**

Le titulaire d'une habilitation BE manœuvre (chargé de manœuvre) peut réaliser uniquement des manœuvres d'exploitation (mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement, branchement d'équipements amovibles, mise en marche ou arrêt de matériels...) ou de consignation (séparation ou condamnation). Exemple : réarmement d'un disjoncteur.

Profession visée : informaticien, gardien d'immeuble, personnel de production...

⚠ **LE BE OU HE MANŒUVRE NE PEUT RÉALISER QUE DES MANŒUVRES D'EXPLOITATION OU DE CONSIGNATION (sous l'autorité d'un chargé de consignation).**



Le dépannage est une opération d'ordre électrique, réservé aux personnes au minimum titulaire d'une habilitation BR.